RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 05830
Numéro SIREN : 789 237 021
Nom ou dénomination : 3DKreaForm

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2014 sous le numéro de dépôt A2014/030191

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 3a1a1
LYON

4550364

Dénomination :	3DKreaForm
Adresse :	1 bis rue Louis et Marie-louise Baumer 69120 Vaulx-en-velin -FRANCE-
n° de gestion :	2012B05830
n° d'identification :	789 237 021
n° de dépôt :	A2014/030191
Date du dépôt :	05/12/2014
Pièce :	Rapport du 04/12/2014

4550364

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 04 72 60 69 80 - Fax : 04 72 60 69 81

AUTEXY

Expertise-Comptable - Audit - Conseil

3DKreaForm

1 bis rue Louis et Marie-Louise Baumer

69120 VAULX-EN-VELIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L228-39 DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS

Assemblée extraordinaire du 15 décembre 2014

969 route du Puy d'Or
69760 LIMONEST
TEL : 07 81 42 41 97 - patriceboyer@autexy.fr
www.autexy.fr

SARL au capital de 5 000 € - SIRET : 794 204 11500016

AUTEXY

Expertise-Comptable - Audit - Conseil

3DKreaForm

SASU au capital de 75 000 €

1 bis rue Louis et Marie-Louise Baumer
69120 VAULX-EN-VELIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L228-39 DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS PROPOSEE A L'ASSEMBLEE

Assemblée du 15 décembre 2014 – 2ème résolution

Aux associés,

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-39 du Code de commerce qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 1er décembre 2014, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et de ses notes annexes joints au présent rapport.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligations convertible en actions d'un montant de 180 000 euros qui vous est proposée et décrite ci-dessous :

MONTANT DE L'EMISSION :

L'emprunt obligataire convertible est d'un montant nominal de 180 000 €, divisé en 2 000 obligations convertibles en actions de votre société, d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix euros chacune.

MODALITES DE SOUSCRIPTION :

Les Obligations sont libérées intégralement à la souscription, par versement en numéraire.

Les souscriptions seront reçues au siège social de la Société et les versements correspondants seront déposés en Banque sur un compte ouvert au nom de la Société.

DUREE :

L'emprunt obligataire sera amorti en une seule tranche le 30 juin 2016.

INTERETS :

Les Obligations Convertibles produiront un intérêt de 8% l'an payable annuellement à terme échu le 31 décembre de chaque année jusqu'au complet remboursement ou jusqu'à la conversion de l'emprunt et, pour la première fois, le 31 décembre 2015 (calculé prorata temporis entre la date de souscription et le 31 décembre 2015).

Chaque Obligation cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement normal ou anticipé.

En cas de conversion des Obligations, celles-ci cesseront de porter intérêt à compter du premier jour précédant la date de conversion pour la partie convertie. Le solde de l'Obligation portera intérêt.

Tout paiement d'intérêt sera effectué par chèque le 15 janvier de chaque année et la première fois le 15 janvier 2016.

PRIME DE NON CONVERSION :

En cas de remboursement de tout ou partie des Obligations, il ne sera pas alloué à l'Obligataire une prime de non conversion.

AMORTISSEMENT :

L'emprunt obligataire sera amorti en une seule tranche le 30 juin 2016.

Les obligations converties en actions de catégorie A avant leur amortissement seront considérées comme amorties par anticipation; elles seront imputées sur les quotes-parts d'annuités d'amortissement qui, en application de l'article précédent, auraient dû revenir, avant conversion aux obligataires ayant demandé la conversion.

Le paiement des intérêts et le remboursement des titres seront effectués sous la seule déduction des retenues opérées à la source ou des impôts que la loi pourra mettre obligatoirement à la charge des porteurs.

GARANTIE :

Aucune garantie relative au paiement des intérêts ou au remboursement des Obligations n'a été émise.

EXIGIBILITE ANTICIPEE :

Les Obligataires pourront obtenir le remboursement anticipé des Obligations dans les cas suivants :

- En cas d'état de cessation des paiements, suspension des paiements, cession d'une partie substantielle des biens de la Société à ses créanciers, conclusion d'un accord amiable avec certains de ses créanciers relatif au réaménagement d'une partie importante de son endettement, procédure de conciliation, procédure de sauvegarde, procédure de

redressement ou de liquidation judiciaire, procédure de dissolution ou liquidation amiable, en cas de défaut de paiement de toute somme due par la Société au titre des Obligations.

- Manquement aux engagements : manquement à l'un quelconque des engagements pris par la Société au titre du présent contrat, un mois après une mise en demeure de faire, restée infructueuse.

L'état de l'actif et du passif de la société au 31/12/2013, ainsi que ses notes annexes, ont été établis par votre président. Il nous appartient, sur la base nos travaux, d'exprimer une conclusion sur la conformité de cet actif et de ce passif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français et font l'objet, dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée à l'assemblée. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Cet état a été établi au 31/12/2013 et ne reflète donc pas nécessairement les évolutions des actifs et des passifs qui y figurent, intervenues postérieurement à cette date, et notamment :

- Une perte intercalaire de 142 910 au 31/10/2010
- La souscription d'emprunt bancaire et d'avance remboursable pour un montant de 240 000 euros
- L'augmentation des comptes courants d'associés d'un montant de 78 607 euros au 31/10/2014.
- L'augmentation des immobilisations en cours pour un montant de 170 912 euros
- La diminution du poste fournisseurs de 62 512 euros au 31/10/2014.
- L'encaissement du CIR 2013 pour un montant de 64 278 euros.

Fait à Limonest, le 4 décembre 2014

AUTEXY

Patrice BOYER

BILAN ACTIF

	ACTIF	31/12/2013 14mois		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
	Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, Brevets et droits similaires	27 750.00	468.00	27 282.00
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles	182 048.71		182 048.71
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques Matériel et outillage	92 430.00	32 351.00	60 079.00
	Autres immobilisations corporelles	4 561.08	1 423.00	3 138.08
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	80.00		80.00
	TOTAL II	**306 869.79**	**34 242.00**	**272 627.79**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS			
	Matières premières, approvisionnements	3 235.88		3 235.88
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES (3)			
	Clients et Comptes rattachés	8 275.48		8 275.48
	Autres créances	104 114.11		104 114.11
	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	5 044.22		5 044.22
	Charges constatées d'avance (3)	841.39		841.39
	TOTAL III	**121 511.08**		**121 511.08**
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	**428 380.87**	**34 242.00**	**394 138.87**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	31/12/2013 14 mois
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 75 000)	75 000.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	
	Ecarts de réévaluation	
	RESERVES	
	Réserve légale	
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves réglementées	
	Autres réserves	
	Report à nouveau	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	33 579.44-
	Subventions d'investissement	
	Provisions réglementées	
	TOTAL I	**41 420.56**
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	
	Avances conditionnées	
	TOTAL II	
PROVISIONS	Provisions pour risques	
	Provisions pour charges	
	TOTAL III	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES	
	Emprunts obligataires convertibles	
	Autres emprunts obligataires	
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	80 328.32
	Concours bancaires courants	
	Emprunts et dettes financières diverses	46 386.88
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	DETTES D'EXPLOITATION	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	221 882.88
	Dettes fiscales et sociales	3 945.23
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres dettes	175.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	
	TOTAL IV	**352 718.31**
	Ecarts de conversion passif (V)	
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**394 138.87**

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 290 586.10

ANNEXE

Exercice du 01/11/2012 au 31/12/2013

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

1er exercice d'une durée de 14 mois.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

1er exercice.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/11/2012 au 31/12/2013

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			209 799
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			92 430
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 561
TOTAL			96 991
Prêts, autres immobilisations financières			80
TOTAL			80
TOTAL GENERAL			306 870

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			209 799	209 799
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			92 430	92 430
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 561	4 561
TOTAL			96 991	96 991
Prêts, autres immobilisations financières			80	80
TOTAL			80	80
TOTAL GENERAL			306 870	306 870

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		468		468
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		32 351		32 351
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 423		1 423
TOTAL		33 774		33 774
TOTAL GENERAL		34 242		34 242

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	468				
Instal.techniques matériel outillage indus.		32 351			
Matériel de bureau informatique mobilier	1 423				
TOTAL	1 423	32 351			
TOTAL GENERAL	1 891	32 351			

ANNEXE

Exercice du 01/11/2012 au 31/12/2013

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	80	80	
Autres créances clients	8 275	8 275	
Impôts sur les bénéfices	64 728	64 728	
Taxe sur la valeur ajoutée	38 669	38 669	
Débiteurs divers	718	718	
Charges constatées d'avance	841	841	
TOTAL	113 311	113 311	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	80 328	18 196	62 132	
Fournisseurs et comptes rattachés	221 883	221 883		
Personnel et comptes rattachés	574	574		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 105	2 105		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 077	1 077		
Autres impôts taxes et assimilés	189	189		
Groupe et associés	46 387	46 387		
Autres dettes	175	175		
TOTAL	352 718	290 586	62 132	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	95 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 672			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197, PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions ordinaires cat A	10.0000		2 475		2 475
actions de préférence cat B	10.0000		5 025		5 025

Provision spéciale de réévaluation

(Code du Commerce Art R 123-196-6°)

Variations de la réserve de réévaluation

(Code du Commerce Art R 123-196-6°)

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

ANNEXE

Exercice du 01/11/2012 au 31/12/2013

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 531-2/2 1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Créances immobilisées

(Code du Commerce Art. R 123-196, PCG Art. 531-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art R 123-196 4°; PCG Art. 531-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/11/2012 au 31/12/2013

Dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 531-2/3 2 et 531-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.531-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges à payer

(Code du Commerce Art R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 610
Dettes fiscales et sociales	848
Total	8 459

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	841
Total	841

ANNEXE

Exercice du 01/11/2012 au 31/12/2013

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2 et Art. 532-12)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	95 000
Total	95 000

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du	: emprunt BPLL 95000
Montant initial de cette garantie	: 95 000
Montant restant dû en capital	: 80 328
Date de fin d'échéance de la garantie	: 28/02/2018
Nature de la sûreté réelle	: nantissement matériel

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés : intérêts d'emprunt	8 076	8 076
Total (1)		8 076

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/11/2012 au 31/12/2013

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art R 123-197, PCG Art 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.